

Réorientation du droit public vers le droit privé

Par **Booker**, le **02/02/2014** à **20:05**

Bonsoir à tous, tout est dans le titre. Actuellement je traverse une période de grand changement dans ma vie et je remet en cause des choix que j'ai pu faire par le passé.

Par exemple, alors que j'ai toujours été passionné de science politique durant ma période post-adolescence, voilà que désormais plus j'avance dans mes études de droit, plus cette flamme qui éclairait mes nuits et mes rêves perd en vigueur.

Je commence à me demander si l'an prochain je vais continuer dans le droit public. D'autant qu'au regard du niveau de vie moyens -si j'ai bien compris- des professionnels exerçant dans le droit public, à niveau égal, par rapport aux personnes dans le privé, le droit public relève véritablement d'une passion il me semble. Je commence à me dire que je voudrais peut être juste vivre une vie paisible avec des moyens de subsistances honorables, chose que je trouverais bien plus aisément dans le secteur privé. Apparemment le droit public n'est pas lucratif, c'est dommage. En plus j'ai eu un gros coup de foudre pour le droit des obligations, chose inattendue.

Pour l'instant je n'ai rien décidé et je vais me laisser le temps d'affermir ma décision (je ne suis qu'en licence 2).

Je partirais éventuellement dans le droit fiscal ou droit social -le droit des affaires me rebute encore, le terme "Code de la consommation" me donne encore des migraines, conditionnement social oblige je pense, je pense aussi que ce semestre sera fructueux car je découvrirais un peu mieux cet univers -.

Bref, ne sera-ce pas trop handicapant de ne pas avoir fait de TD spécialisé de droit des affaires jusque là ? Cette année en TD j'ai fait du droit civil, administratif, pour le semestre 3 et 4. Et finances publiques semestre 3 et droit fiscale semestre 4 en TD.

Bien à vous.

Par **Yn**, le **03/02/2014** à **18:58**

En L2, on ne peut pas parler de "réorientation", tu découvres seulement des innombrables débouchés offerts par le droit.

Les lycéens ne sont pas ou mal informés sur les débouchés offerts par les études juridiques. Les préjugés sont encore solides, l'université ne forme pas que des avocats, magistrats ou

notaires.

Plus encore, les non-juristes réduisent le droit au seul droit relayé par les médias, à savoir le droit pénal ; tout le monde assimile d'ailleurs l'avocat à l'avocat pénaliste.

J'étais dans une situation similaire à la tienne en arrivant à l'université, plus attiré par l'aspect "politique" du droit, attirance en grande partie due à mon ignorance quant aux très nombreux aspects techniques et pratiques du droit, infiniment plus passionnant convenons-en [smile4].

La découverte du droit des contrats a également été le premier facteur influant sur mon orientation, l'aspect technique, le côté démonstration rigoureuse convient parfaitement à mon esprit scientifique mais pas mathématique pour un sous.

Au final, j'ai longtemps hésité à faire une thèse en droit des contrats ou en DIP, seconde option finalement choisie pour de très nombreuses raisons.

Les goûts évoluent, les réalités nous rattrapent et il n'y a rien de scandaleux à faire évoluer son projet. Je répète sans cesse à mes étudiants qu'un projet professionnel est source de motivation et facteur de réussite mais qu'il ne faut jamais réduire les possibles à ce seul choix. J'en profite pour te dire que tes choix n'auront aucune influence sur ton futur parcours, les premiers choix interviennent en L3 et en M1.

Le droit privé, notamment le droit civil et le droit des affaires, sont des matières passionnantes, très concrètes (vie des personnes vs. vie des sociétés, choisis ton camp) et nombreux sont les débouchés.

On dit souvent que le "vrai" droit commence en L3, c'est-à-dire que tu commenceras à peine à comprendre l'intérêt pratique et social du droit, c'est-à-dire comprendre comment sont règlementées des situations de tous les jours (un pacs, un divorce, une succession, un contrat de téléphonie mobile (attention droit de la consommation [smile4]), etc.)

Enfin, le droit privé offre un plus que j'apprécie au quotidien : bénéficier d'un savoir extrêmement concret, en prise sur les réalités.

Par **Exequatur**, le **03/02/2014 à 19:14**

Conditionnement social?

Ce n'est pas parce qu'on aime le droit des affaires qu'on est nécessairement un vicieux perfide animé de sentiments malfaisants, loin de là, hein. Pourquoi mets-tu les gens dans des cases?

Même si tu vas en droit privé sans avoir fait TD droit des affaires, c'est sans conséquences. En L3 il y a le droit des sociétés, matière excellente à mon sens, et je cartonne dedans alors que ma fac en L2 ne propose que le droit des affaires en CM. Le droit social est bien présent aussi en droit privé, tu sais rien ne t'empêche de partir sur une L3 privée, expérimenter le droit des affaires plus profondément, découvrir le droit du travail, et décider par la suite de faire un M1 droit social.

Tu verras bien ce semestre, mais il ne faut pas avoir d'a priori, moi aussi je viens d'une famille de classe moyenne, ma mère gagne le Smic et mon père n'est pas du tout dans la milieu juridique. Pour autant, j'ai croisé des gens formidables travaillant entre autres dans le milieu des affaires, et il y a une différence entre la réalité et les bêtises/clichés que diffusent les gens étroits d'esprits à la Tv ;-)

Mais le droit public peut aussi te plaire. A la rigueur si tu ne sais pas quoi choisir, tu peux faire une L3 droit général, là tu goûtes les deux.

PS: Oui, le droit des obligations c'est kiffant, moi l'an dernier j'ai adoré le droit de la responsabilité notamment.

Par **Booker**, le **03/02/2014** à **19:41**

Je constate que ce poste n'a pas été une simple bouteille jetée à la mer et cela me fait très plaisir. Je tiens à préciser que j'ai demandé si n'avoir pas fait de droit des affaires sera handicapant car si j'ai bien compris, le fiscaliste pure n'existe pas (?), il fait nécessairement du droit des affaire (?).

Aussi je trouve que mon message est un peu brouillon, en fait quand je parle du secteur privé je parle bien des matières privatistes du droit.

Je suis d'accord avec Yn, il n'y a aucune honte à changer de projet, au contraire, c'est aussi un grand soulagement de remettre de temps en temps les pendules à l'heure quand on sent que "les temps changent" :). Je me rend compte qu'au lycée j'ai baigné dans une ambiance très science politique avec la filière ES, mais qu'au fond je sens que je passe à autre chose. Je trouve que la vie est trop courte pour la passer à s'investir dans un combat politique, certainement plein de passion mais au final je n'en vois plus l'intérêt. Je préfère profiter de la vie, d'une manière détachée tout en étant utile aux autres et le droit me donne cette satisfaction. Enfin, en tant que juriste, en découvrant le fonctionnement du droit et sa place imparable au sein de la société, mais aussi la jurisprudence administrative et Constitutionnelle qui engage parfois les politiques, cela m'a donné un regard bien moins séduisant, sexy, érotique -j'ose le terme- de la politique en échange d'un regard bien plus technique, distancé. Au lycée, pour moi la politique c'était les rêves, et là je comprend que la politique c'est avant tout de la gestion et ça me branche pas vraiment. Voilà mon état d'esprit actuel.

Quand je parle de conditionnement social, Exequatur je parle de mon conditionnement qui est réel, je n'ai aucun a priori sur les autres : pourquoi mets tu les gens dans des cases ? [smile4]. Dans ma faculté je connais des personnes de tous les horizons qui pratiquent le droit des affaires et ils m'ont tout l'air d'avoir deux jambes, deux bras, une tête et un coeur. Pour ma part je n'ai aucun a priori contre qui que ce soit, je tiens à le préciser. Quand je dis que j'ai envie de vomir je parle des finalités que poursuit la matière, et si j'y reste ouvert tout de même c'est que j'ai conscience, pour paraphraser Paul Valery, que ce dégoût, cette première pensée qui me vient à l'esprit n'est pas de moi.

Sinon oui, je vais rester ouvert et réceptif à toutes les matières, mais c'est vrai que loin des "grands principes du droit constitutionnel" qui commencent à me lasser -pour ressortir un cliché ;-)- le côté terre à terre du droit privé -dans le sens "plus proche des vraies préoccupations des français" comme aiment le dire nos chères pipoïstes - commence à me

séduire...

Par **Booker**, le **03/02/2014** à **19:55**

Pour en revenir à vos remarques sur les matières, okay je suis soulagé s'il n'y a pas d'impact majeur et de savoir que je ne serais pas nécessairement largué en L3 privée le cas échéant. Et si je comprend bien il y a encore un faussé entre la L2 et la L3 au niveau de l'approche du droit, suspens suspens !

Sinon j'attends de voir pour le droit des sociétés, je n'ai encore eu aucun contact réel avec ce droit donc à voir ! Et oui le droit civil de deuxième année je pense que ça a été la grosse surprise pour pas mal de personnes, notamment pour ceux qui -comme moi- ne s'intéressaient pas nécessairement à la famille, tout à coup étudier quelque chose de complètement différent et qui permet de comprendre pas mal de choses sur le fonctionnement de la responsabilité dans notre société je trouve que c'est un vrai bonheur.

Par **Thibault**, le **04/02/2014** à **11:17**

Les changements d'orientations sont toujours possibles en droit, à tous les niveaux. Je connais des gens, en Master, qui sont passés du public au privé, et vis versa, ne serait-ce que pour approfondir leur culture juridique. Ils semblent très bien s'en sortir.

Je réponds vite fait, car a priori tu as déjà eu des réponses intéressantes. Sur la lucrativité du droit public: détrompe-toi, si le droit public a cette image de l'intérêt général et du dévouement en L2 notamment au travers du cours de droit administratif, les avocats et autres affairistes qui le pratiquent professionnellement ont toutes les chances de très bien s'en sortir.

La pratique du droit public, une fois les études passées, s'oriente vers les affaires: contrats divers et variés (tu pourras t'adonner à ta passion du droit des obligs: c'est pareil !), aménagement, urbanisme, conseil des entreprises etc.

Certes certains cabinets pratiquent du "petit contentieux" tout autant respectable, mais moins lucratif (permis de construire, droit des étrangers, polices administrative, etc.).

Et les juristes en entreprises, c'est pareil: ils mettent leurs compétences juridiques au service de leur entreprise, souvent de très grosse taille, pour des projets tout aussi gros (on pourra mentionner véolia, bouygues, eiffage, EDF, et bien d'autres).

Les salaires ne sont pas si différents que cela, sauf qu'en public, tu as encore des débouchés, à la différence de certains domaines ou c'est plus compliqué pour s'insérer convenablement et rapidement (pénal, famille, etc.).

Donc rassure toi, tu peux changer (je préfère le terme "évoluer"), en droit c'est normal. Ne te braque contre aucune matière, ouvre toi, et choisis en fonction de choses qui te semblent importantes (certes salaires, mais également projet de vie, pour qui tu travailleras ou aimerais travailler, etc.). Et surtout, fais des stages: pour découvrir les professions qui sont beaucoup plus variés que ce que l'on peut nous faire croire (je parle des avocats car c'est ce que je

connais, mais ce n'est qu'un exemple), ainsi que les matières qui existent.

Pour le "droit public", l'expression en tant que tel n'a pas vraiment de sens: on dira plus qu'on pratique le droit des contrats publics, de l'urbanisme, de l'environnement, des étrangers etc. que le "droit public". :)

Bon courage !

Par **Booker**, le **04/02/2014** à **15:18**

J'apprécie ta contribution Thibault, je trouve qu'il est salutaire que le droit public ait aussi son avocat dans cette discussion.

Je reconnais qu'il est difficile à la faculté de se faire une idée concrète des métiers qui nous attendent. Je suis d'accord quand j'entend dire qu'il faudrait faire un stage, je pense que j'y trouverais pas mal de pièces pour compléter mon puzzle. Et en toute honnêteté, je trouve qu'il y a vraiment pas assez de module sur la vie professionnelle à la fac -dans ma fac en tous les cas-. Ca commence à venir timidement, on a eu une conférence d'une heure la semaine passée... Mais bon entre les professeurs qui sortent -assez souvent, pas tout le temps mais quand même assez souvent- des clichés tous faits sur la vie " faites ça ! et vous n'aurez qu'à mettre les pieds sous la table... croyez en mon expérience ! -sarcasme :-)".

On a vraiment une très mauvaise visibilité sur l'emploi. Dans ma fac public = fonctionnaire (que ce soit dans le droit ou attaché territorial) ou bien "avocat si t'as pas peur de la mort" car le public apparemment ça devient chaud.

Mais au-delà des débouchés je pense que je vis un changement concernant mes centres d'intérêts personnels et intellectuels qui expliquent les distances que je prend actuellement avec le droit dit "public". Je suis d'accord sur le fait que j'ai tout intérêt à resté patient car je pense que je risquerais de passer à côté de belles opportunités le cas échéant.

Merci pour vos conseils.

Par **Fax**, le **04/02/2014** à **21:17**

Bonsoir,

Je me permets d'ajouter mon petit grain de sel sans paraître trop pro-public ;) .

Le caractère "lointain" ou abstrait que l'on donne au droit public est pour ma part, tout, sauf vrai. En effet, s'il est vrai que les premières années de droit peuvent donner cette impression (intro droit public, droit consti, et en même temps c'est bien normal il faut bien commencer par le général) plus tu vas avancer et plus tu vas avoir à faire à des matières extrêmement concrètes, et techniques. En fait, tu vas retrouver les mêmes matières techniques qu'en civil :

- le droit public des affaires par exemple, c'est un droit qui est sans cesse en mouvement et se situe au carrefour de nombreux droits (et pas que public)
- le droit de l'urbanisme en est un autre exemple où tu trouves là encore un foisonnement de

règles qui intéressent le quotidien.....

- la responsabilité administrative comporte certains mécanismes qui font écho à la matière privée.....

Bref, je crois qu'on a tendance quand on nous présente le droit, à catégoriser un peu trop les choses.

Pour ce qui est de l'orientation, en effet, les possibilités de réorientation sont réelles. Pour exemple, une de mes chargées de travaux dirigés a d'abord choisi une L3 parcours privé (dans ma fac au S6 on commence à "se spécialiser"), puis M1 carrières judiciaires (elle avait choisi en option des matières plutôt publiques), M2 Droit public des affaires, et aujourd'hui elle prépare une thèse sur les contrats publics :)

Donc oui tout est possible :)

Bonne continuation en tout les cas